



AVIS A LA BATELLERIE

Les usagers du fleuve CHARENTE sont informés que

**dans le cadre des travaux de dévasement
et de gestion des sédiments
du fleuve Charente,
le déplacement des canalisations
flottantes et à terre**

aura lieu

du 03 au 28 JUILLET 2023
entre les PK 137,5 et 141

Conformément à l'Arrêté Préfectoral n° 2019-122-NI-IR du 04/12/2019 portant adaptation de la navigation dans la zone de travaux, pendant la durée du chantier, à savoir :

- la navigation de nuit est interdite,
- le chenal de navigation est déplacé vers la rive gauche,
- la vitesse de navigation est abaissée à 5 km/h,
- les virements et dépassements interdits,
- l'arrêt et le stationnement de toute embarcation est interdit de jour comme de nuit,
- la navigation à couple est interdite sauf celle de transit des engins de plage utilisés à des fins sportives ou de loisir,
- toute activité nautique sportive est interdite y compris de loisir, sauf la navigation de transit des embarcations sportives ou de loisir.

**Les usagers devront respecter la signalisation temporaire en place
et naviguer avec prudence**

Merci de votre compréhension

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter
le Département de la Charente-Maritime au 05.46.87.88.47

Département de la Charente-Maritime

95 boulevard de la République - CS 60003 - 17076 La Rochelle cedex 9

05 46 317 000 info@charente-maritime.fr

charente-maritime.fr



la Charente
Maritime
LE DÉPARTEMENT